# COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

## COMPTE-RENDU - Conseil municipal - 15 novembre 2025

Présents : D. Marceteau, C. Gros, E. Sol Evrard, C. de Rivasson, MP. Redon, V. Mondary, H. Seegers, E. Michiels, Y. Delompre, P. Marceteau

Excusés, ayant donné pouvoir : S. Archambault (pouvoir donné à Y. Delompre), JC. Granet (pouvoir donné à E. Sol Evrard)

Absent : Y. Dugas

Secrétaire de séance : C. de Rivasson

Le conseil autorise à l'unanimité l'adjonction d'un point Subventions aux associations, compte tenu de l'avancement du calendrier.

### 1 - Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 6 octobre est approuvé à l'unanimité.

### 2 - Passage au CFU pour les comptes 2025

Information est donnée sur le passage au CFU (compte financier unique) pour l'arrêté des comptes de fin d'exercice 2025. Ce compte unique remplace le Compte de gestion et le compte administratif.

| Compte financier unique (CFU) | Compte administratif (CA) | Compte de gestion (CG) |
|---|---|---|
| **Informations patrimoniales**<br>Bilan actif/passif<br>Compte de résultat | - | x |
| **Informations sur l'exécution budgétaire**<br>Résultat budgétaire de l'exercice<br>Détail Section fonctionnement<br>Détail Section Investissement | x | x |
| **Annexes**<br>Présentation par fonction<br>État de la dette<br>Engagement hors bilan<br>Contribution directe | x | - |

### 3 - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Il est rappelé que, jusqu'au vote du budget primitif ou jusqu'au 15 avril, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris :

- les crédits afférents au remboursement de la dette (c/16 emprunts),
- les restes à réaliser (RAR),
- le report en D001 (déficit d'investissement).

Compte tenu des crédits ouverts sur l'exercice 2025, à savoir 470 532,12 € à diminuer des lignes listées, ci-dessus, le montant de référence s'établit à 290 573,94 € et en conséquence l'autorisation ne peut dépasser 72 643,49 €.

La délibération à prendre doit préciser le montant et l'affectation des crédits, ainsi que la ventilation des sommes correspondantes aux chapitres et articles budgétaires d'imputation. Il est ainsi proposé d'autoriser des engagements et mandatements pour un montant maximum de 35 000 € à répartir comme indiqué au tableau suivant.

| | | |
|---|---|---|
| **21 Immobilisations corporelles hors opérations** | | |
| Travaux | 21311 Bâtiments administratifs | *1 000,00* |
| Travaux | 21318 Autres bâtiments publics | *1 000,00* |
| Travaux | 21328 Autres bâtiments privés | *2 000,00* |
| Travaux | 21351 Install. géne, agencements bat. publics | *2 000,00* |
| Travaux | 21352 Install. géne, agencements bat. privés | *5 000,00* |
| Grosses réparations | 2175731 Matériel roulant | *2 000,00* |
| Acquisition matériel | 21838 Autre matériel informatique | *1 000,00* |
| Acquisition | 21848 Autres matériels et bureau et mobilier | *1 000,00* |
| **51 Opération Habitat partagé-Tranche 1** | | |
| Honoraires MOE et Bx d'étude | *2031 Frais d'études* | *20 000,00* |
| | | **35 000,00** |

Le conseil approuve à l'unanimité.

## 4 - Restes à recouvrer et provision pour créances douteuses

Il est exposé qu'il est obligatoire de constituer une provision pour les créances non recouvrées et antérieures à l'exercice N-1. L'évaluation au 31/07/2024 du besoin de provision pour dépréciation des actifs circulants, conduite à partir des restes à recouvrer (RAR) avec les coefficients de provision adoptés les années précédentes par le Conseil, aboutit à un besoin de provision d'au moins 13 000 €, comme le détaille le tableau ci-dessous.

| | Ancien (<2021) | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Montant RAR | **8725,00** | **6740,15** | **6221,93** | **5250,08** | |
| Coef. pour provision | 0,80 | 0,50 | 0,30 | 0,15 | |
| **Provision** | **6980,00** | **3370,08** | **1866,58** | **787,51** | **13004,17** |

La provision déjà constituée avait été ramenée à 9 500 € en 2024 et est donc insuffisante. Au BP 2025, il n'était pas prévu de dotation pour dépréciation des actifs circulants au c/6817. En revanche une dotation avait été faite sur le c/6815 (risques et charges de fonctionnement) et il se trouve qu'elle est maintenant sans objet. Il conviendrait donc de procéder à une décision ordonnateur de virements en section de fonctionnement :

- diminution de dépenses de 2 500 € au c/ 6815,
- diminution de dépenses 1 000 € au c/62268,
- augmentation de dépenses de 3 500 € au c/6817 ;

Puis de procéder à l'augmentation de la provision.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition visant à augmenter la provision spécifique de 3500 € pour la porter à 13 000 €.

## 5 - Fixation des taux de vacations - agents recenseurs

Les propositions ci-dessous sont faites pour rémunérer 2 agents recenseurs vacataires intervenant dans 2 secteurs différents en janvier/février 2026. Elles sont basées sur une rémunération globale cohérente avec le temps de travail (non complet) à passer, le kilométrage estimé à parcourir et le niveau actuel du SMIC mensuel. Elles sont exprimées en forfaits en € bruts avant retenues salariales.

| VACATIONS INCLUANT FRAIS DE DEPLACEMENT | | |
|---|---|---|
| | | |
| | **Secteur 1 (Bourg)** | **Secteur 2 (Campagne)** |
| **Fiche logement RP** | 1,60 | 2,60 |
| **Bulletin individuel RP** | 2,00 | 2,00 |
| **2*1/2 journée form** | 200 | 200 |
| **Tournée reconnaissance** | 50 | 50 |
| **Prime si 72 % fin S2** | 125 | 125 |
| **Prime si 92 % fin S3** | 75 | 100 |
| **Prime si 98 % fin S4** | 100 | 125 |

*RP : résidence principale*

Le conseil approuve à l'unanimité.

Il est indiqué aussi, que compte tenu du faible montant de la dotation accordée par l'Etat pour le recensement (1382 €), le reste à charge pour la Commune sera élevé : environ 3240 €. Il est toutefois rappelé que, d'une part, il convient de rémunérer correctement les agents recenseurs et aussi de se donner les moyens incitatifs d'avoir un résultat aussi complet que possible puisque, en bonne part, nos dotations de fonctionnement futures en dépendent.

## 6 - 1e tranche de travaux SDE24 sur éclairage public

Le conseil a antérieurement validé un plan global de modernisation dans le cadre d'une convention avec le SDE24, avec une estimation de reste à charge total pour la Commune estimé à 77 052 € répartis sur 3 tranches annuelles. Il est demandé ici au Conseil de délibérer sur une première tranche de travaux correspondant des suppressions de points lumineux pour tout le sud du bourg, avec maintien et passage au LED de 3 points lumineux dans le virage des Maisonnettes. Le coût de cette tranche est évalué à 8 509,13 € TTC. Compte tenu du fait que le SDE24 récupère la TVA et que la modernisation est subventionnée par l'Etat, le reste à charge pour la Commune (55 % du montant HT pour cette tranche), n'est que de 3 900,03 € nets de TVA.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Il est indiqué également que la modicité de cette tranche fera peser des charges plus lourdes sur les budgets des exercices suivants. Il conviendra d'en tenir compte.

## 7 - Rapport Qualité Sécurité Eau/Assainissement de la RDE24

Le rapport antérieurement diffusé est sommairement présenté et son contenu positif est souligné. Madame le Maire tient à mentionner la réactivité des services locaux de dépannage. D'autres interventions indiquent cependant des faiblesses du réseau (vannes impossibles à manœuvrer, dépôts chroniques ou intermittents par exemple), tout comme la non-prise en compte de la demande d'étude des besoins de modernisation du réseau (eau potable et eaux usées) au sud du bourg afin de permettre la réfection du revêtement de voirie de la rue des Grives programmée par la Communauté de Communes.

## 8 - Subventions aux Associations

Il est proposé au Conseil de statuer sur une demande au titre de 2025 de l'Amicale laïque parvenue tardivement. Le montant que la Commission des finances estime être approprié au dossier est de 400 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## 9 - Questions diverses

Néant

## 10 – Informations

Il est annoncé l'attribution du **label « Village étoilé »** avec deux étoiles pour la commune.

La **cérémonie du 11 novembre** a été marquée cette année par le 100ieme anniversaire du monument aux morts communal et par la remise de la Médaille du Mérite à Raymond Dupuy pour 50 ans de services aux actions des Anciens Combattants. Par ailleurs, la satisfaction de tous pour la forte participation (environ 130 personnes) est exprimée par plusieurs élus.

**Évènements à venir :**

Dans le cadre du Festival Alimenterre, le jeudi 20 novembre à 19h (Espace Bougeault à Miallet), **projection** du film « Transmettre, quand se joue l'avenir du monde paysan » suivie d'un débat. Un buffet paysan et local clôturera la soirée.

Le **Téléthon** se tiendra le dimanche 7 décembre avec, en anticipation, une vente de gâteaux et tickets de tombola déjà le mardi 2 décembre sur le marché. Se rapporter au site internet ou à Panneau pocket pour plus de détails.

Le **repas Ainés-Elus de fin d'année**, pour ceux qui ne prennent pas le colis traditionnel, se déroulera pour le déjeuner du samedi 13 décembre. Se rapporter au site internet ou à Panneau pocket pour plus de détails.